

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile le 28 mars 2025.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	16	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise --
VISTE-ESTIEU Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian -ALQUIER
Jérémy - DURAND Julie -VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali -
CATHALA-SUC Nicole - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA -
DURAND Anthony - BETEILLE Martine

Absent : /

Ont donné pouvoir : Delphine BERNARD à Magali NEGRE Xavier MAFFRE à Anthony DURAND
Thierry GAUBERT à Cédric CARME

Secrétaire de séance: Anthony DURAND

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 de la commune de St Amans Soult lors de la commission des Finances effectuée le 26 mars 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de St Amans Soult,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint Amans Soult
- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre des membres présents.

Le secrétaire de séance : Anthony DURAND

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soult le 9 avril 2025

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 10 avril 2025

